

APPENDICE H – OFFRE À COMMANDES – ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

1. L'expert-conseil doit compiler et tenir à jour des dossiers sur sa prestation de services d'architecture et de génie (A et G) au Canada dans le cadre des commandes subséquentes à l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada.

L'expert-conseil doit présenter ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites dans la présente annexe. Lorsque des données ne sont pas accessibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun service d'A et G n'est offert pendant une période donnée, l'offrant doit présenter un rapport portant la mention « Néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres à l'autorité contractante.

Voici les périodes de rapport trimestriel :

a) Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin

b) Deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre
c) Troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre

d) Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante au plus tard dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de présentation des rapports.

2. Directives à l'intention de l'expert-conseil

- a) Les données cumulatives doivent être intégrées dans chaque rapport (ce qui signifie que si la remise de rapports commence en janvier, le rapport de janvier comprendra seulement les données du mois de janvier; le rapport de février comprendra le total cumulatif des données de janvier et de février; le rapport de mars comprendra le total cumulatif des données de janvier et de février, etc.).
- b) Toutes les questions concernant l'établissement des rapports d'étape doivent être transmises à l'autorité contractante.

| a) | Période visée par le rapport (en date du) : | |
|----|---|--|

3. Rapport d'état cumulatif des commandes subséquentes de l'expert-conseil :

| Nom de l'entreprise titulaire de l'offre à commandes | Numéro de l'offre à commandes | Numéro de la commande subséquente | Date d'émission de la commande subséquente | Montant de la commande subséquente à ce jour, y compris les modifications et les taxes applicables |
|--|-------------------------------------|--|--|---|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Total | cumulatif des c | | | |